

Objet	: Comptage des élèves au 15 janvier 2005
Réseaux	: CF-OS-LS
Niveaux et services	: FOND-SEC
Période	:

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madames et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organiseurs des établissements d'enseignement libres subventionnés par la Communauté française,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française.

POUR INFORMATION :

- Au conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'enseignement neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique,
- Au conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces ,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents.

Autorités	:	Madame Lise-Anne HANSE Directrice générale
Gestionnaires	:	
Personne(s) ressource(s)	:	Monsieur F. DESFACHELLE
Référence facultative	:	LAH/FD/janv-2005/01
Renvoi	:	
Nombre de pages	:	texte : 10 pages annexes 1-2-3

Téléphone pour duplicata : 02/210.55.45 - 02/210.57.99 – 02/210.57.98

Mots clés	:	Comptage-Janv
------------------	---	---------------

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement libres subventionnés par la Communauté française
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française.

Réf. : LAH/JANV-2005 /01

POUR INFORMATION :

- Au conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'enseignement neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique,
- Au conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents.

Objet : Comptage des élèves au 15 JANVIER 2005

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

D'abord, meilleurs vœux à tous !

Comme vous l'avez lu en objet, cette nouvelle année commence par notre désormais traditionnelle collecte des données pour le comptage des élèves.

Ces données, après traitements et vérifications, seront remis à la Cour des Comptes et serviront de base au financement de la Communauté Française (loi du 23 mai 2000 fixant les critères visés à l'article 39, §2 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions). Votre collaboration avec les membres de la cellule du comptage et les membres du service de vérification est d'une importance stratégique, car le fichier qui sera constitué doit être adéquat et exact ; comprenant pour chaque école le relevé complet de l'ensemble de ses élèves.

Sur le principe, nous procéderons exactement comme en octobre. Nous devons insister à nouveau sur la nécessité absolue de **respecter strictement les consignes d'encodage** et de veiller au détail : une erreur d'accent, une erreur de jour sur la date de naissance, une confusion entre frères, c'est un élève qui n'est pas identifiable... Ce qui apporte un surcroît de travail au personnel travaillant en aval (les personnes qui encodent, traitent et gèrent les données, ainsi que les vérificateurs qui doivent procéder aux contrôles de votre population scolaire sur base des listings que nous leur fournissons).

Comme les années précédentes, je vous demande de nous envoyer un fichier comprenant tous les élèves inscrits dans votre école le **Lundi 17 janvier 2005** à la première heure de cours. Ce fichier comprend **tous** les élèves, donc aussi les élèves de l'enseignement maternel (y compris les nouveaux élèves qui n'ont pas encore leurs 10 demi-jours de présence, ils seront inscrits comme élèves libres) et les élèves libres.

Pour les écoles qui nous envoient un fichier informatique, je vous rappelle que celui-ci doit être au format texte (*.txt) et correspondre **scrupuleusement** aux critères de longueur et de structure définis. Dans le cas contraire, la cellule sera obligée de vous renvoyer votre fichier pour les corrections.

Quant aux écoles qui ont choisi, soit l'application de la Communauté française, soit le formulaire papier, la cellule vous enverra tous les documents nécessaires dans les plus brefs délais.

Une fois le fichier établi, vous devez envoyer les formulaires papier ou les disquettes à la Cellule de Comptage des élèves de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Communauté française. **Les formulaires papier et les disquettes envoyées par courrier doivent être adressées à :**

Cellule de Comptage des élèves - DGEO – Min. de la Communauté française
Bureau 7533
19 Boulevard Pachéco boîte 0
1010 Bruxelles

Pour les écoles qui nous fournissent un fichier informatique, nous les encourageons vivement à nous le faire parvenir par courrier électronique à l'adresse suivante : comptage@cfwb.be.

Votre fichier doit nous parvenir au plus tard le 24 janvier 2005.

ATTENTION : pour ceux qui utilisent la version informatique, n'oubliez pas de joindre à votre envoi, une copie papier des zones 1,2,5,6,10,18,20 et 39. Ce document doit être « certifié sincère et véritable » et signé par le chef d'établissement. Ce document engage votre responsabilité. Il va de soi qu'une erreur matérielle est toujours excusable et excusée : ce qui ne l'est pas, c'est de maintenir dans sa population scolaire des élèves qui ont quitté l'établissement.

En cas de difficulté, vous pouvez toujours joindre les membres de la cellule aux numéros suivants : 02/210.55.45 ; 02/210.57.98 ; 02/210.58.00 ; 02/210.55.49 ; 02/210.55.36 ou 02/210.57.99.

Je sais que je peux compter sur votre collaboration attentive. Je vous remercie par avance et vous assure, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale

LISE-ANNE HANSE

Annexe1. Description du fichier informatique.

	CHAMP	POS	LG
1	Nom	[78]	1 à 78
2	Prénom	[30]	79 à 108
3	Prénom 2	[40]	109 à 148
4	N° de Registre national (s'il est disponible et si l'élève ou ses parents acceptent de le fournir)	[11]	149 à 159
5	Date naissance (aaaammjj)	[8]	160 à 167
6	Code de nationalité (attention : ce code n'est pas nécessairement celui du pays de naissance)	[5]	168 à 172
7	Rue	[42]	173 à 214
8	N° de maison	[4]	215 à 218
9	N° de boîte	[4]	219 à 222
10	Code postal	[8]	223 à 230
11	Localité	[40]	231 à 270
12	Code pays	[5]	271 à 275
13	N° fase de l'établissement (Voir fiche signalétique en 5 positions)	[10]	276 à 285
14	N° de l'implantation	[5]	286 à 290
15	Adresse implantation.	[50]	291 à 340
16	Code postal d'implantation	[8]	341 à 348
17	Localité d'implantation	[40]	349 à 388
18	Niveau : Maternel ou Primaire ou Secondaire	[1]	389
19	Plein Exercice : P-E (plein exercice) ou ALT (Enseignement horaire réduit) (uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)	[3]	390 à 392
20	Année d'étude (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2)	[7]	393 à 399
21	Primo Arrivants : P	[1]	400
22	Niveau Précédent (de l'année précédente) : Maternel ou Primaire ou Secondaire	[1]	401
23	Plein Exercice précédent : P-E (plein exercice) ou ALT (Enseignement horaire réduit) (uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)	[3]	402 à 404
24	Année d'étude précédente (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2 + Cas particuliers)	[7]	405 à 411
25	Option (conformément au code de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire)	[4]	412 à 415
26	Type (uniquement dans l'enseignement spécial)	[2]	416 à 417
27	Forme (uniquement dans l'enseignement spécial)	[1]	418
28	Sexe : M ou F	[1]	419
29	Langues étrangères : N A D E I R	[3]	420 à 422
30	Cours philosophique : M C P I J O	[1]	423
31	Date de délivrance du CEB	[8]	424 à 431
32	Date de délivrance du CE2D	[8]	432 à 439
33	Date de délivrance du certificat de qualification	[8]	440 à 447
34	Date de délivrance d'un second certificat de qualification	[8]	448 à 455
35	Date de délivrance du CESS	[8]	456 à 463
36	N° attribué par la Communauté française	[13]	464 à 476
37	Identification propre à l'établissement	[10]	477 à 486
38	Indicateur de présence de N° National	[1]	487
39	Elève régulier ou libre : R ou L	[1]	488
40	Pourquoi Libre : (ANJ, DOC, ECH, ITA, EQI, ADM, DIM)	[3]	489 à 491

Annexe2. Description des informations à recueillir.

Élève :

Cette zone reprend toutes les informations obligatoires qui nous sont nécessaires pour l'identification d'un élève.

- **Nom** : Nom de l'élève.
- **Prénom** : Prénom de l'élève (quand il y en a un).
- **Autres prénoms** : Les 2èmes, 3èmes, ... prénoms de l'élève.
- **Numéro National** : Ce champ est à compléter uniquement si vous en avez connaissance. Autrement, vous ne devez pas entamer de recherches.
- **Date de Naissance** : Date de naissance de l'élève. (dans le format requis : aaaammjj).
- **Adresse** : Rue, numéro de maison, boîte, Code Postal, Commune et Pays du domicile légal de l'élève.
- **Nationalité** : Vous inscrivez ici le code qui correspond à la nationalité de l'élève. (voir liste de codes numériques en annexe3).
- **Sexe** : Sexe de l'élève.

Établissement :

Il s'agit ici des informations concernant votre établissement et l'(les)implantation(s) dans la(les)quelle(s) sont inscrits les élèves. En plus des adresses, le **numéro FASE de votre école** et le (les) **numéro(s) FASE de votre (vos) implantation(s)** sont demandés .

Études :

Cette zone concerne toutes les informations obligatoires relatives aux études suivies par l'élève cette année ainsi que l'année précédente.

- **Niveau** : Maternel, Primaire ou secondaire.
- **Exercice** : Plein Exercice ou Alternance.
- **Année d'étude** : - pour le maternel : 1,2,3
- pour le primaire ordinaire et pour le spécial : 1,2,3,4,5,6
- pour le secondaire ordinaire : codes utilisés pour le DOC2
ex : 1D24 P
- **Primo** : P si l'élève est primo-arrivant.
- **Niveau précédente** : Maternel, Primaire ou secondaire.
- **Exercice précédente** : Plein Exercice ou Alternance.

- **Année d'étude précédente :**

- pour le maternel : 1,2,3
- pour le primaire ordinaire et pour le spécial : 1,2,3,4,5,6
- pour le secondaire ordinaire : codes utilisés pour le DOC2
ex : 1D24 P

+ Cas Particuliers :

- Le *spécial* : « Niveau précédent » est rempli, « Année d'étude précédente » est rempli dans le secondaire ou code « SPE » dans le fondamental
 - Le *supérieur* : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « SU » suivi de l'année.
 - La *Promotion sociale* : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « PS ».
 - Les élèves *non scolarisés* : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « NS »
 - Les élèves *où on ne sait pas* : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « IN »
- **Option :** Code option, uniquement pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel.
 - **Type :** uniquement pour l'enseignement spécial.
 - **Forme :** uniquement pour l'enseignement spécial.
 - **Langues étrangères :** Indiquez ici respectivement les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} langues suivies par l'élève (obligatoire également pour le Fondamental ordinaire).
Codes : N = néerlandais ; A = anglais ; D = allemand ;
E = espagnol ; I = italien ; R = russe.
 - **Cours Philosophique :** Indiquez ici le cours philosophique suivi par l'élève.
Codes : M = morale non confessionnelle ; C = catholique ; I = islamique ;
J = israélite ; O = orthodoxe ; P = protestant.
 - **Elève régulier ou libre :** Indiquez la situation de l'élève dans votre établissement.
 - **Motif pour lequel l'élève est déclaré libre :**

Les codes sont :

ANJ (Absence Non Justifiée)
DOC (Problème de Documents)
ECH (Echange International)
ITA (Inscription Tardive)
EQI (Pas d'équivalence)
ADM (Problème d'Admission, erreur classe)
DIM (Maternel sans 10 demi-jours)

Diplômes :

Cette zone comprend les dates des différents diplômes déjà obtenus par l'élève.

Annexe 3.

Code pays et nationalité

LIBELLE PAYS	Code-num
AFGHANISTAN	00251
AFRIQUE DU SUD (REP. D')	00325
AFRIQUE NON SPECIFIE	00999
ALBANIE	00101
ALGERIE	00351
ALLEMAGNE	00103
AMERIQUE NON SPECIFIE	00999
ANDORRE	00102
ANGOLA	00341
ANTIGUA (R.U.)	00491
ARABIE SAOUDITE	00252
ARCHIPEL DES COMORES	00343
ARGENTINE	00511
ARMENIE (REP.)	00249
ASIE NON SPECIFIE	00999
AUSTRALIE	00611
AUTRICHE	00105
AZERBAIDJAN (REP.)	00250
BAHAMAS	00425
BAHREIN	00268
BANGLADESH	00237
BARBADE	00423
BELGIQUE	00150
BELIZE	00430
BENIN (REP. POP. DU)	00310
BHOUTAN	00223
BIELORUSSIE (REP.)	00142
BOLIVIE	00512
BOSNIE-HERZEGOVINE (REP. DE)	00149
BOTSWANA	00302
BRESIL	00513
BRUNEI	00224
BULGARIE	00106
BURKINA FASO	00308
BURUNDI	00303
CAMBODGE	00211
CAMEROUN	00304
CANADA	00401
CAP VERT (ILES DU)	00339
CHILI	00514
CHINE (REP. POP.)	00218
CHINE-TAIWAN (REP. DE)	00204
CHYPRE	00107
COLOMBIE	00515
CONGO (REP. DEM.)	00306
CONGO (REP. POP. DU)	00307
COREE DU NORD (REP. DE)	00219
COREE DU SUD (REP. DE)	00206
COSTA RICA	00411

COTE D'IVOIRE	00309
CROATIE (REP. DE)	00146
CUBA	00412
DANEMARK	00108
DOMINICAINE (REP.)	00420
DOMINIQUE REPUBLIQUE	00427
EL SALVADOR	00421
EMIRATS ARABES UNIS	00260
EQUATEUR	00516
ESPAGNE	00109
ESTONIE	00136
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	00402
ETHIOPIE	00311
EUROPE NON SPECIFIE	00999
FIDJI	00617
FINLANDE	00110
FRANCE	00111
GABON	00312
GAMBIE	00313
GEORGIE (REP.)	00253
GHANA	00314
GRANDE-BRETAGNE	00112
GRECE	00114
GRENADE	00426
GUATEMALA	00413
GUINEE	00315
GUINEE EQUATORIALE	00337
GUINEE-BISSAU	00338
GUYANE	00521
HAITI	00419
HONDURAS	00414
HONG-KONG	00234
HONGRIE (REP.)	00115
ILES SALOMON	00623
INDE	00207
INDETERMINE-APATRIDE	00999
INDONESIE	00208
IRAK	00254
IRAN	00255
IRLANDE (EIRE)	00116
ISLANDE	00117
ISRAEL	00256
ITALIE	00128
JAMAIQUE	00415
JAPON	00209
JORDANIE	00257
KAZAKHSTAN (REP.)	00225
KENYA	00336
KIRGHISTAN	00226
KIRIBATI	00714
KOWEIT (PRINCIPAUTE DE)	00264
LAOS	00210
LESOTHO	00301
LETTONIE	00135
LIBAN	00258
LIBERIA	00318

LIBYE	00353
LIECHTENSTEIN	00118
LITHUANIE	00137
LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE)	00113
MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE)	00148
MALAISIE	00212
MALAWI	00358
MALDIVES	00222
MALI	00319
MALTE	00119
MAROC	00354
MAURICE (ILE)	00317
MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE)	00355
MEXIQUE	00416
MOLDAVIE (REP.)	00144
MONACO (PRINCIPAUTE)	00120
MONGOLIE (REP.POP.DE.)	00221
MOZAMBIQUE	00340
MYANMAR (UNION DE) BIRMANIE	00201
NAMIBIE	00384
NAURU	00615
NEPAL	00213
NICARAGUA	00417
NIGER	00321
NIGERIA (REP. FEDER.)	00322
NORVEGE	00121
NOUVELLE-ZELANDE	00613
OCEANIE NON SPECIFIE	00999
OUGANDA	00323
OUZBEKISTAN	00227
PAKISTAN	00259
PALESTINE	00283
PANAMA	00418
PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE	00619
PARAGUAY	00517
PAYS-BAS	00129
PEROU	00518
PHILIPPINES	00214
PITCAIRN (TERR.DEP.DU R.U.)	00692
POLOGNE (REP.)	00122
PORTUGAL	00123
QATAR	00267
REFUGIE	00700
REFUGIE ONU	00730
REP. ARABE D'EGYPTE	00352
REP.DEMOCRAT. DE MADAGASCAR	00324
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	00305
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI	00345
REPUBLIQUE DE SAINTE LUCIE	00428
REPUBLIQUE SLOVAQUE	00141
REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM	00220
REPUBLIQUE TCHEQUE	00140
REUNION	00387
ROUMANIE	00124
RUSSIE (FEDERATION DE)	00145
RWANDA (REP.)	00327

SAINT-MARIN	00125
SAINT-SIEGE - VATICAN	00133
SAINT-VINCENT-GRENADINES	00429
SAMOA OCCIDENTALES	00614
SAO TOME ET PRINCIPE (REP. DEM. DE)	00346
SENEGAL	00320
SEYCHELLES (ILES)	00342
SIERRA LEONE	00328
SINGAPOUR	00205
SLOVENIE (REP. DE)	00147
SOMALIE (REP.)	00329
SOUDAN	00356
SRI LANKA	00203
ST. KITTS ET NEVIS	00431
SUEDE	00126
SUISSE	00127
SULTANAT D'OMAN	00266
SURINAM	00522
SWAZILAND	00347
SYRIE (REP. ARABE SYRIENNE)	00261
TADJIKISTAN (REP.)	00228
TANZANIE (REP.UNIE DE)	00332
TCHAD	00333
THAILANDE	00235
TOGO	00334
TONGA	00616
TRINIDAD ET TOBAGO	00422
TUNISIE	00357
TURKMENISTAN (REP.)	00229
TURQUIE	00262
TUVALU	00621
UKRAINE (REP.)	00143
URUGUAY	00519
VANUATU	00624
VENEZUELA	00520
YEMEN (REP.DU)	00270
YOUgoslavie (SERBIE-MONTENEGRO)	00132
ZAMBIE	00335
ZIMBABWE	00344